

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 02 novembre 2015

Convocation du 28 octobre 2015

Publication du 07 décembre 2015

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Sophie LEVITTE, Frédéric LAUTERBORN, Lucile ECOFFET, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

Étaient représentés : Fabrice VIEL (procuration à Christelle LEBLANC), Eve MONCOLIN (procuration à Yann LAINE), Christophe BRILLIARD (procuration à Sophie LEVITTE).

Était excusé : Vincent BAILLY

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 02 novembre 2015 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 07 septembre et du 05 octobre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

Scooter abandonné

Le propriétaire du scooter a réceptionné le courrier recommandé envoyé par la Mairie et a pris contact avec le Maire en s'engageant à venir le récupérer. À défaut de réaction de sa part à ce jour, une ultime relance va lui être adressée.

Projet de travaux RD31

La commune a demandé au cabinet BAFU un pré-chiffrage du projet communal de travaux sur la partie basse de la RD 31.

Le mode d'attribution des subventions départementales a changé. Le Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) se substitue au Fonds Cantonal de Développement Territorial. Ce dispositif instaure des taux d'interventions homogènes pour permettre d'assurer une répartition équitable des aides sur le territoire. La subvention est calculée dans la limite de 100 000 €HT de travaux et le taux est de 30%.

La réalisation de travaux sur la rive sud de la rue de Gevrey est dépendante de la programmation des travaux d'enfouissement des réseaux par le SICECO (demande en attente). Aussi, ces travaux seront mis à l'ordre du jour lorsque la date sera connue.

Il est proposé de réunir la commission travaux pour travailler sur les travaux de la RD 31 à réaliser en 2015 afin de prendre une décision au prochain Conseil Municipal et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans les délais.

Travaux rue des Chêneteaux

Des doléances de riverains de la rue des Chêneteaux ont été transmises concernant la réalisation de travaux aux deux extrémités de la rue entraînant de fortes difficultés pour sortir de leur domicile.

II. Lutte contre le bruit

Comme indiqué lors de la dernière réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire soumet au débat la question des horaires auxquels les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants peuvent être effectués par les particuliers sur la commune.

À ce jour, l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores s'applique et les horaires sont les suivants : jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Le Maire peut prendre des mesures plus restrictives sur la commune.

Considérant que pour les personnes en activité professionnelle, le dimanche matin est un moment essentiel pour réaliser certains travaux,

Considérant que la restriction d'horaires n'empêcherait pas les contrevenants de se soustraire à la règle,

Ne souhaitant pas pénaliser le plus grand nombre à cause de l'irrespect de certains,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNENT UN AVIS DÉVOUFARABLE** à une restriction supplémentaire des horaires de bruit par le Maire sur la commune,
- **RAPPELLENT** que la gendarmerie est compétente pour constater et sanctionner les infractions à l'arrêté préfectoral et invite de nouveau les habitants subissant des nuisances sonores à contacter la gendarmerie de Gevrey-Chambertin.

III. Fixation du montant de la participation des entreprises pour les encarts publicitaires dans le bulletin communal * Délibération n° 2015-35

Traditionnellement la commune sollicite les entreprises du secteur pour participer au financement du bulletin communal. La commune insert un encart publicitaire de l'entreprise dans le bulletin en contrepartie d'une somme versée par l'entreprise qui était jusqu'à présent enregistrée sous forme de don imputé à l'article 7713 (libéralités reçues) et encaissée par le biais de la délégation du Conseil Municipal au Maire. Toutefois la trésorerie nous indique que ce système concerne les dons ponctuels. Il convient donc de délibérer pour fixer le montant de la participation au bulletin communal distribué gratuitement (hors champ d'application TVA) dont les recettes seront imputées au compte 7082 (commissions).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer le montant des annonces publicitaires dans le bulletin communal à 50 € pour un encart simple et à 100 € pour une pleine page
- **AUTORISE** le Maire à percevoir les recettes correspondantes à l'article 7082 (commissions)

IV. Décision budgétaire modificative n° 5 (intégration comptable des études) * Délibération n° 2015-36

Les travaux de construction ayant débuté, il convient d'intégrer les frais d'études à l'imputation comptable « travaux en cours » par opération d'ordre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'inscrire la décision budgétaire modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
2313 (041) immobilisations en cours	92 000 €	2031 (041) Travaux en cours	92 000 €
TOTAL	92 000 €		92 000 €

Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes

V. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Côte-d'Or * – Délibération n° 2015-37

L'article L. 5110-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit l'élaboration par le Préfet d'un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) prenant notamment l'orientation suivante : constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants (sauf dérogations liées à la densité).

Par courrier en date du 20 octobre reçu le 21 octobre, Monsieur le Préfet a adressé pour avis le projet de SDCI qu'il a élaboré. À défaut de délibération dans un délai de 2 mois à compter de la notification, l'avis du Conseil Municipal est réputé favorable.

S'agissant de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais (CCSD), le projet préconise une fusion de la CCSD avec la Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin.

M. le Maire soumet au débat ce projet.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

- **DIT** que le respect de la loi NOTRe de former des EPCI regroupant 15 000 habitants serait assuré en fusionnant avec la seule Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges ;
- **NE SOUHAITE PAS**, compte tenu des délais impartis, de fusion à trois à ce jour,
- **DIT** que l'hypothèse d'une fusion à trois doit rester à l'étude et voir éventuellement sa mise en œuvre aux prochaines échéances municipales de 2020,
- **DIT** que ce temps donné à la réflexion permettra une harmonisation préalable concernant entre autres, la compétence scolaire, assurée seulement par la CC de Gevrey-Chambertin, ainsi qu'un réajustement des taux de la CC de Gevrey à la baisse afin de diminuer la pression fiscale issue du lissage pour les habitants de la CC du Sud Dijonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix contre le projet, 2 voix pour, 4 abstentions :

- **ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet de SDCI tel qu'élaboré par M. le Préfet,
- **PRÉCONISE** de fusionner uniquement avec la Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, afin de constituer un EPCI de 20 611 habitants conformément à la loi NOTRe.

VI. Compte rendu des réunions

✚ Communauté de Communes du Sud Dijonnais (CCSD)* 22 octobre 2015

Les statuts de la régie à autonomie financière du service ordures ménagères ont été adoptés.

M. Pierre CHOLLET, conciliateur de justice a présenté sa fonction consistant à permettre de régler à l'amiable des différends entre deux parties. Il reçoit sur rendez-vous le mercredi matin dans les locaux de la CCSD.

✚ Comité Géographique de la Cent Fonts * 27 octobre 2015

Mireille SABRI expose le programme des travaux réalisés sur les cours d'eau par l'entreprise CHENOT. Une intervention d'urgence a été faite sur les communes de Saulon-la-Rue et de Saulon-la-Chapelle suite au déracinement d'arbres lors des fortes rafales de vent du mois d'août.

VII. Questions et informations diverses

✚ Décharges

Dans le cadre de l'étude sur la réhabilitation des anciennes décharges avec l'interclé Vouge / Ouche, la commune travaille sur les deux anciennes décharges communales. Monsieur le Maire vient de découvrir qu'il est fort probable qu'il y avait sur la parcelle actuellement cadastrée AD 103 sise rue des Acacias, un lieu de stockage privé de divers déchets dans les années 70.

✚ École

La puissance du compteur électrique de l'école est insuffisante pour supporter tous les équipements de l'école et du service de restauration scolaire. Il est donc décidé de passer à une puissance de 24kVA au lieu de 18KvA.

Le panneau avec la devise de la République a été posé.

✚ Aire de jeux

Monsieur le Maire a fait part à Madame le Maire de Féney de la suggestion d'installer l'aire de jeux communale dans la parcelle de peupliers rue des Chêneteaux lieu dit les Remparts. Il s'avère que cette

parcelle a fait l'objet d'un leg en faveur de la commune de Fényay avec une clause restreignant l'usage de cette parcelle exclusivement à la plantation de peupliers.

Maisons fleuries

Des assiettes personnalisées avec les photos des maisons ont été commandées pour une valeur de 24 € l'unité avec le support.

Composition bureau de vote

Le Conseil Municipal définit les tours de garde du bureau de vote comme suit :

Planning de permanences du bureau de vote pour le 1^{er} tour de scrutin 06 décembre

8 h – 10 h 30	10 h 30 – 13h	13h – 15 h 30	15 h 30 – 18h
Pascale REMONDINI	Frédéric LAUTERBORN	Philippe RUPIN	Yann LAINE
Mireille SABRI	Christelle LEBLANC	Vincent BAILLY	Lucille ECOFFET
Sophie LEVITTE	Eve MONCOLIN	Fabrice VIEL	Lionel LEPREUX

Planning de permanences du bureau de vote pour le 2nd tour de scrutin 13 décembre

8 h – 10 h 30	10 h 30 – 13h	13h – 15 h 30	15 h 30 – 18h
Pascale REMONDINI	Sophie LEVITTE	Philippe RUPIN	Alexandre GARNERET
Mireille SABRI	Christelle LEBLANC	Frédéric LAUTERBORN	Lucille ECOFFET
Yann LAINE	Eve MONCOLIN		Lionel LEPREUX

La commune sollicitera un électeur volontaire pour compléter la composition du bureau de vote le 13 décembre.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.
Prochaines séances du Conseil Municipal : 7 décembre, 4 janvier